



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

OCTOBRE 1984

CONCOURS 'BAPTISONS NOTRE BIBLIOTHEQUE'

Tous les citoyens de Sainte-Pétronille sont invités à participer au concours 'Baptisons notre bibliothèque'

Comment faire?

C'est simple !

Il faut inscrire sur une feuille tes nom, prénom et numéro de téléphone, ainsi que le nom choisi pour la bibliothèque; puis tu déposes ta suggestion avant le 11 novembre aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Un magnifique livre sera décerné comme prix à la personne dont le nom choisi sera retenu.

Principal critère: l'originalité.

C'est à suivre dans le Beaulieu.

'BAPTISONS NOTRE BIBLIOTHEQUE'

Nom et prénom: _____

No téléphone : _____

Nom choisi pour la bibliothèque: _____

L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

A partir du 1er novembre, l'enlèvement des ordures ménagères ne se fera qu'une seule fois par semaine, soit le mardi, comme à chaque année.

La municipalité régionale de comté vient de renégocier le contrat de l'enlèvement des ordures ménagères pour les trois prochaines années. Suite à l'appel d'offres que la MRC a fait, sept propositions ont été déposées. En prenant la plus basse soumission, la MRC économisera cette année 30 000 \$ sur le contrat actuel.

LES FEUILLES MORTES

Nous vous demandons d'être vigilant cette année et de ne pas jeter vos feuilles mortes dans les fossés. En jetant vos feuilles dans les fossés, vous contribuez à bloquer ces fossés. Ceci cause les problèmes d'inondations que plusieurs connaissent. Par ailleurs, comme la municipalité a l'intention de commencer cet automne à nettoyer les fossés, il serait malheureux qu'en même temps que vous payez par vos taxes à les nettoyer, vous les remplissiez.

LA PREVENTION DES INCENDIES

Comme à chaque année en cette saison, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incendies. D'abord, éviter de brûler les feuilles mortes sans précaution. Il vous faut un foyer pour les faire brûler. Puis, avez-vous pensé à faire ramoner vos cheminées avant l'hiver? Enfin, avez-vous vérifié vos détecteurs de fumée. Et en avez-vous dans chacune de vos maisons?

LES ABRIS TEMPORAIRES

Il faut vous assurer que les abris temporaires seront placés à au moins 5 pieds de la ligne de rue.

LE MAIRE SUPPLEANT

A la municipalité de Sainte-Pétronille, le maire suppléant est nommé pour une période de trois (3) mois et il y a alternance à ce poste entre les différents conseillers. Ce trimestre-ci, le maire suppléant est Monsieur Pierre Deschamps.

LE SABLE ET LE SEL DANS NOS RUES

Cet automne, le ministère des Transports a consulté l'ensemble des maires de l'île pour savoir si les municipalités voulaient du sel ou du sable dans les rues cet hiver. L'ensemble des maires de l'île ont opté pour le sable. Ce choix nous est dicté par tous les inconvénients que cause aux puits l'épandage du sel. S'il est vrai que le sable a aussi ses inconvénients, la décision d'opter pour celui-ci résulte de l'expérience des années passées.

LES GARDIENS - GARDIENNES

Tous ceux et celles qui sont intéressés à voir paraître leur nom dans une liste de gardiens - gardiennes à être publiée peuvent téléphoner à Madame Lise Rodrigue au 828-2129 après 17 heures 30 et donner leurs nom, âge, numéro de téléphone, nom de leur rue. (avant le 15 novembre)

ECLAIRAGE DES RUES

Le 7 mai 1984, le conseil municipal de Sainte-Pétronille adoptait la résolution 84-49 par laquelle la municipalité s'engageait à acquérir le système d'éclairage public présentement propriété de l'Hydro-Québec. L'achat du système de 122 luminaires au coût de 15 500 \$ sera effectué en date du 1er novembre 1984. Après cette date la facture mensuelle pour les coûts versés à Hydro-Québec passera de 1777,57 \$ par mois (taxes exclues) à 696,45 \$ par mois (taxes exclues) soit une économie de plus de 1000 \$ par mois. Les frais d'entretien seront cependant maintenant assumés par la municipalité. Ces frais ne devraient représenter qu'une fraction des économies ainsi réalisées. Dans les années à venir, la municipalité se servira desdites économies pour rajeunir le réseau existant (passage de luminaire au mercure vers le sodium à haute pression plus économique à l'usage) et pour desservir les rues municipalisées non encore éclairées. Déjà cet automne, la rue Cap de Condé sera dotée de l'éclairage que nous voudrions adopter comme référence (standard) pour l'éclairage des rues municipalisées. De même les sections du chemin du Bout de l'île manquant présentement d'éclairage seront mieux desservis dans les années à venir.

LES ELECTIONS

Comme à chaque année, la moitié des sièges du conseil municipal doivent être mis aux voix. Cette année, il s'agit des sièges qu'occupaient Jacques Lemieux, Nicole Dubé et Robert Martel. Les mises en candidature auront lieu dimanche, le 21 octobre, entre midi et 14 heures, à la mairie.

